# La lettre d'information

sur les travaux de déstockage

OCTOBRE 2014



LE STOCKAGE SOUTERRAIN STOCAMINE



**Alain ROLLET** Liquidateur amiable des **MDPA** 

Le déstockage de StocaMine a franchi une nouvelle étape : nous avons reçu les premières autorisations administratives en provenance du Land de Thuringe. La préfecture du Haut-Rhin nous a également transmis le projet d'arrêté complémentaire.

La première partie des opérations d'extraction et de reconditionnement de fûts contenant des déchets arséniés se termine. Nous bénéficions maintenant d'une expérience en situation réelle. Dans cette configuration favorable (déstockage de fûts et non de big-bags), nous constatons que les cadences ne correspondent pas à nos attentes initiales.

Nous avons donc demandé à notre prestataire SAARMontan d'accélérer le déstockage en intervenant sur deux postes de travail, tandis que notre prestataire Lingenheld Environnement prépare la réception des colis en surface et leur transfert vers l'Allemagne. Nous testerons aussi d'autres modes de reconditionnement des fûts et big-bags.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de l'Etat sur le déstockage de 93 % du mercure, nous évaluons la possibilité technique d'ouvrir plus rapidement un second chantier de déstockage. Nous avons missionné un cabinet d'ingénierie pour adapter à la décision de l'Etat le dossier de fermeture qui a été déposé le 24 juin 2013. De nouvelles études sont également engagées pour définir les alternatives à la bentonite dans la construction des barrages de confinement.

Je vous souhaite une bonne lecture.

# LES PREMIÈRES **AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES**



Attendues depuis plusieurs mois, les premières autorisations administratives du Land de Thuringe (Allemagne) sont parvenues à la société des Mines de Potasse d'Alsace (MDPA) le 26 septembre 2014.

Elles concernent les trois premières séries de déchets qui seront reconditionnés à StocaMine et autorisent leur transport sur 600 km et leur restockage dans la mine de Sondershausen. Des

expertises dites « minières » ont dû être réalisées par un cabinet allemand spécialisé pour asseoir la demande des MDPA auprès des autorités du Land : elles ont confirmé la possibilité de stocker ces déchets à Sondershausen.

Une fois extraits et remontés par le puits Joseph, les colis de déchets en partance seront entreposés et regroupés par cargaisons homogènes dans les installations de surface des MDPA (un hangar équipé et aménagé), conformément aux prescriptions édictées dans l'arrêté préfectoral complémentaire.

En effet, cette organisation des expéditions nécessite une durée supérieure aux 48 h qui avaient été prescrites pour le stockage en surface à StocaMine en 1997. Le CODERST (COnseil De l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) a été réuni de façon extraordinaire le 13 octobre pour disposer rapidement d'une autorisation d'entreposage plus longue. Cette nouvelle autorisation préfectorale exige des dispositifs complémentaires en matière de détection et d'alarme : ils sont en cours d'installation.



# LES OPÉRATIONS D'EXTRACTION ET DE RECONDITIONNEMENT

Des procédures générales strictes ont été définies avec les prestataires spécialisés dans le maniement des déchets toxiques. Elles ont été appliquées durant la première phase d'extraction et de reconditionnement de colis de déchets arséniés.

Ces opérations se déroulent en « zone rouge », avec des mesures de sécurité renforcées :

- les opérateurs sont équipés de tenues étanches et de masques ventilés qui captent les poussières mais aussi les gaz toxiques. Ils interviennent par période de 2 heures puis ils se décontaminent complètement (1) et se reposent avant de repartir pour une nouvelle intervention en zone rouge;
- l'air du chantier est aspiré, filtré et contrôlé avant d'être rejeté dans la mine ;
- chaque fût est extrait avec l'aide d'un dispositif mécanique (2) puis dégazé (3) afin d'éviter des dégagements toxiques et des surpressions éventuels lors de son ouverture ultérieure ;













LE FILM RÉALISÉ EN OCTOBRE DANS LE STOCKAGE SOUTERRAIN PAR LE JOURNAL "L'ALSACE" PERMET DE VISUALISER CES OPÉRATIONS (CLIQUEZ ICI).

- le fût entier est placé dans une sache en plastique et introduit dans un conteneur de transport, d'une capacité de trois fûts (4);
- les conteneurs refermés correspondant au déstockage d'une rangée de colis et le matériel utilisé, tout comme le chantier de déstockage et de reconditionnement, sont décontaminés (5) et contrôlés avec un spectromètre portable à fluorescence X;
- les conteneurs peuvent alors être évacués tout comme l'engin de déstockage et la zone passe au vert pour les opérations minières.

Un rythme de « croisière » cible a été estimé suite à ces premières opérations sur des colis de déchets toxiques arséniés conditionnés en fûts. Les opérations de décontamination et de contrôle se sont avérées fort chronophages, cependant l'application des procédures permet bien de maîtriser les risques de contamination.

Depuis le début des essais "en charge" (en situation réelle), 264 fûts de déchets arséniés ont été reconditionnés et sont prêts au transport par camion pour rejoindre leur destination en Allemagne.



## LES OPÉRATIONS MINIÈRES

Une fois la zone du front des déchets passée en « zone verte », les opérations minières peuvent être réalisées avec des équipements de protection moins contraignants pour :

- le havage du mur (sol) pour aménager une hauteur suffisante pour le reconditionnement ;
- l'évacuation du sel extrait lors du havage ;
- le boulonnage du toit (plafond) et des parements (deux côtés de la galerie) pour consolider la tenue des terrains et empêcher toute chute ou tout mouvement de blocs qui pourraient blesser les opérateurs.

Là aussi, un rythme de « croisière » cible a été estimé. La durée du havage reste longue, du fait de la hauteur de mur à reprendre et des performances de la machine. Le boulonnage est souvent plus conséquent du fait de la dégradation du toit :

- des décollements parallèles aux bancs, parfois plus profonds que les phénomènes superficiels qui étaient attendus, ont été détectés et ont conduit à des renforcements, malgré le fait que les galeries de stockage ont été creusées au niveau -23, réputé bon dans la mine Amélie,
- l'apparition de fissures transversales sur toute la largeur de la galerie, parfois bien ouvertes, qui ont nécessité là aussi un renforcement du boulonnage.

Les travaux de boulonnage bénéficient avantageusement de l'utilisation d'une machine des MDPA.

#### LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS

Après un mois de travaux en conditions réelles sur un poste, l'organisation est proche de son niveau optimal. Elle est cependant loin des performances prises en compte dans le scénario 1, présenté comme optimiste lors de la concertation, et le passage à deux postes qui vient d'être décidé conduirait à une durée de 6 ans pour le déstockage des 56 % de mercure contenu dans les blocs 21 et 22.

Une nouvelle organisation doit donc être étudiée pour réduire considérablement le havage et réaliser les opérations de reconditionnement dans un atelier fixe situé au sein du chantier de déstockage.

L'objectif est de simplifier les travaux miniers et de progresser plus rapidement sur la seule extraction des colis de déchets. Tous les acteurs du déstockage ont démarré une réflexion commune pour établir cette nouvelle organisation cible et pour définir les moyens appropriés qu'il convient de mettre en œuvre. L'objectif visé est de réaliser les déstockages prévus dans les blocs 21 et 22 en un peu plus de trois ans.

#### LES PERSPECTIVES

D'autres modes de reconditionnement seront utilisés dans la prochaine allée du bloc 21. Il s'agira d'introduire chaque fût une fois ouvert, enveloppé dans une nouvelle sache en plastique, dans un sur-fût, c'est-à-dire un fût légèrement plus grand.

\*\*\*

A la suite de la décision de Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, de mettre en œuvre le scénario 2 de la concertation, et compte tenu des performances constatées, un passage plus précoce du déstockage sur deux chantiers simultanément, sans attendre la fin du déstockage des blocs 21 et 22 comme prévu initialement, a été programmé. C'est sur cette base volontariste que les MDPA révisent leur planning et leur budget de fermeture qui sera présenté en fin d'année à leur actionnaire.



### Contact

StocaMine-Mines de Potasse d'Alsace - Avenue Joseph Else - 68310 Wittelsheim - 03 89 57 84 00 - c.schumpp@mdpa.fr www.stocamine.com

Directeur de la publication : Alain Rollet - Crédits photos : © MDPA 2014 - Conception-réalisation : Menscom.

Si vous souhaitez vous désabonner, merci d'envoyer le mot « Désabonnement » par retour de mail.